



INTERPELLATION

Sous-traitances et privatisations au CHUV: quelles conséquences pour les conditions de travail du personnel et pour la qualité de la prise en charge des patients ?

Durant l'été 2012, la presse vaudoise a annoncé qu'un nouveau centre opératoire, comprenant six salles d'opération, ouvrira ses portes en face de l'Hôpital de Beaumont à Lausanne. Construit et financé par la Fondation de l'Hôpital orthopédique, il sera géré par sur société privée MV Santé. Il devrait accueillir des médecins du CHUV et leurs patients. Il est conçu pour des interventions plus ou moins légères, pratiquées en ambulatoire. Techniquement parfaitement adapté, nous dit-on, ce centre serait en outre plus économique (une diminution des coûts de 30% est annoncée) et déchargerait les blocs opératoires du CHUV, conçus pour une chirurgie lourde. MV Santé Clinique Beaumont SA, dont le siège est à Lausanne est une société anonyme, dont l'administrateur-président est un médecin, spécialiste en urologie, le Dr Vincent Merz, le second administrateur étant M. Milan M. Vuckovic. Ces deux administrateurs sont également administrateurs de la société anonyme MV Santé ArteMed Rhodanie SA, dont le siège est à Lausanne. Ces sociétés sont liées à la société anonyme MV Santé Holding SA, dont le siège est à Genève, est dont les deux administrateurs sont également le Dr. Merz et M. Vuckovic. On retrouve encore ces deux administrateurs dans la société anonyme MV Santé Management SA et à la Fondation MV Santé dont les sièges sont également à Genève. Entendu devant une commission du Grand Conseil genevois, et en réponse à une question du Conseiller d'Etat M. Unger, M. Vuckovic a précisé notamment :

« Pour que la situation devienne rentable, il est nécessaire que 11'000 interventions soient pratiquées entre les divers centres (de MV Santé). Afin de pouvoir être le plus rentable possible, tout en pratiquent les tarifs Tarmed, plusieurs mesures ont été prises: l'administration est lourde (environ 1'000 factures par mois), mais seules quatre personnes s'en occupent; les centres n'ont pas de réception, tout ce qui n'est pas indispensable est éliminé. Il ajoute que tout cela n'est possible que par l'instauration d'une routine. Les personnes sont habituées à travailler selon des procédures définies et précises. Ainsi, le médecin, lorsqu'il vient, ne perd pas de temps, son passage est réduit d'un facteur deux » (...). « Enfin, M. Vuckovic souligne que l'idée de base a été de se spécialiser afin d'industrialiser l'environnement du patient » ... (voir Rapport de la Commission de la santé du Grand Conseil genevois M 1795-A).

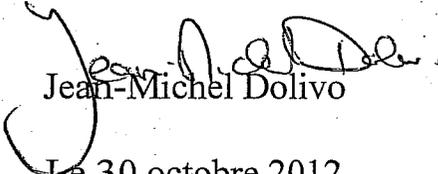
Une autre annonce a été faite dans la presse, celle de la mise en place d'un hôtel hospitalier. Il s'agirait de faire sortir de l'hôpital les patients ne présentant pas ou peu de complications apparentes après une intervention effectuée au CHUV, ces

personnes se rendant dans un hôtel, accessible au personnel hospitalier par passerelle. Dans cet hôtel, le personnel n'est pas du personnel soignant, mais du personnel hôtelier. L'hôtel sera exploité par une société privée, dont le siège est à Zurich, Reliva Patientenhotel SA, dont le président du conseil d'administration est M. Matthias Johannes Huber. Ce dernier est également président du conseil d'administration de la société Kooaba SA, à Zurich, une société qui a pour but le développement et le déploiement de l'image des services liés au mobile et d'autres équipements, la planification électronique et de l'exécution d'applications informatiques basées sur l'image, l'exploitation des brevets et de licences ainsi que les échanges de marchandises de toutes sortes, en particulier les dispositifs électroniques et de logiciels. M. Matthias Johannes Huber était membre du conseil d'administration de la NavFix SA jusqu'en février 2012, une société de services dans l'aviation! Il est par ailleurs actuellement membre de la direction de la Chemolio Holding SA, basée à Zurich.

Le député soussigné pose les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Quelles garanties le Conseil d'Etat peut-il donner que la prise en charge des patients par la société anonyme MV Santé Clinique Beaumont n'impliquera pas une dégradation de la qualité des soins, notamment par la réduction de moitié de la présence du médecin et par l'industrialisation de l'environnement du patient, la logique de réaliser des bénéfices primant sur celle de fournir les meilleurs soins possible aux patients ?
2. Le personnel de la société anonyme MV Santé travaillant dans le centre opératoire en face de l'Hôpital de Beaumont sera-t-il soumis à la LPers ou alors quelles seront leurs conditions de travail ?
3. Quelles garanties le Conseil d'Etat peut-il donner que la prise en charge du séjour des patients par la société anonyme Reliva Patientenhotel n'impliquera pas une dégradation de la qualité de cette prise en charge, notamment par le fait que la logique de faire des bénéfices primant sur celle de fournir les meilleurs soins possible aux patients ?
4. Le personnel de la société anonyme Reliva Patientenhotel travaillant dans l'hôtel hospitalier sis près du CHUV sera-t-il soumis à la LPers ou alors quelles seront leurs conditions de travail ?
5. Quel contrôle le Grand Conseil pourra-t-il exercer sur les activités de ces deux sociétés, dans la mesure où elles sont liées directement à des prestations publiques en matière de santé, par l'intermédiaire de sa commission des finances et de sa commission de gestion ? Les budgets de ces entités seront-ils intégrés à celui du CHUV ?

6. L'ouverture d'un centre opératoire en face de l'hôpital Beaumont à Lausanne, exploité par une société anonyme, ainsi que la prise en charge hôtelière de patients par une société anonyme annoncent-ils d'autres privatisations dans le secteur des hôpitaux publics du canton ? Si oui, lesquels ? Quels sont les intentions précises du Conseil d'Etat à ce sujet ?



Jean-Michel Dolivo

Le 30 octobre 2012